

INFO Sondages pour récolement de réseaux existants (RTE)

A/ Dans le cadre d'une opération de sondages pour récolement des réseaux divers existants aux adresses suivantes :

- Avenue Charles Tellier (n°52, n°56b, n°58b et n°72),
- Rue de Stalingrad (n°36),
- Rue Jean de la Fontaine (n°1),

Les voies seront fermées à la circulation routière et des déviations temporaires seront mises en place, du 7 octobre 2024 au 18 octobre 2024 (7h30 à 16h30).

Ces rues seront uniquement accessibles aux riverains, exceptionnellement mises en impasse.

Une **interdiction temporaire de stationner** sera également instituée sur l'emprise du chantier.

- **Barrage de l'Avenue Charles Tellier** sur la section comprise entre la rue de Jemmapes et la rue Auguste Blanqui.
 1. Aux angles Rue de Jemmapes/Avenue Charles Tellier et Rue Auguste Blanqui/Avenue Charles Tellier, la circulation sera déviée par la rue de Jemmapes, rue Desaix, rue Rouget de L'Isle, rue Louis Blanc, et la rue Auguste Blanqui.
La circulation sera régulée dans cette avenue uniquement pour l'accès riverains, dans les deux sens.
 2. Le stationnement sera interdit au droit des numéros 52, 56b, 58b et 72 de cette avenue.
- **Barrage de la rue de Stalingrad** sur la section comprise entre la rue Daumesnil et la rue Denis Papin.
 1. Aux angles Rue Daumesnil/Rue de Stalingrad et Rue Denis Papin/Rue Denis Papin, la circulation sera déviée par la rue Daumesnil, la rue Ambroise Paré, la rue Ferdinand Buisson, et la rue de Stalingrad.
La circulation sera régulée dans cette rue uniquement pour l'accès riverains, dans les deux sens.
 2. Le stationnement sera interdit au droit du numéro 36 de cette rue.
- **Barrage de la rue Jean de la Fontaine** sur la section comprise entre la rue Paul Doumer et le Boulevard Jean Jaurès.
 1. Aux angles Bd Jean Jaurès/Rue Jean de la Fontaine et Rue Paul Doumer/Rue Jean de la Fontaine, la circulation sera déviée par le Bd Jean Jaurès, la rue Mozart, et la rue Paul Doumer. La circulation sera régulée dans cette rue uniquement pour l'accès riverains, dans les deux sens.
 2. Le stationnement sera interdit au droit du numéro 1 de cette rue.

B/ Dans le cadre d'une opération de sondages pour récolement des réseaux divers existants aux adresses suivantes :

→ Rue du Président Wilson (n°14 et n°23),

→ Rue de Jemmapes (n°88, n°90 et n°92),

Ces rues ne seront pas fermées à la circulation pendant les travaux du 7 octobre 2024 au 18 octobre 2024 (7h30 à 16h30). Chaque intervention devra s'effectuer par demi-chaussée. L'entreprise devra prévoir un pont lourd en tôle pour le passage des véhicules quand cela sera nécessaire pour ne pas bloquer la circulation.

Pour information, aucun bus n'emprunte les sections concernées par cette note.

Merci pour votre compréhension,

Cordialement,

Le service Voirie.